Plan d'évacuation des eaux de chantier (PEE) pour les projets de la construction - DCPE872 (VD)

1) Renseignements généraux sur les travaux

Dispositions légales :
Le maître d'ouvrage (MO) est responsable de la protection des eaux et demeure garant de la conformité des rejets vis-à-vis de la législation en vigueur.
En remettant le présent PEE, le MO et ses mandataires s'engagent à respecter les prescriptions de la directive cantonale relative à la Gestion des eaux de chantier DCPE872 (Lien : Eaux de chantier, Vaud).

Construction concernée :	Maison individuelle
N° de Parcelle :	1020 ECA 915
N° CAMAC :	252316
Nom du projet :	Remplacement d'une chaudière à gaz par une pompe à chaleur air / eau avec froid de confort
Adresse du bâtiment :	Route de Rolle 5 ,1188 Gimel

Contacts	1 - Maitre d'ouvrage	2 - Auteur de projet
Entité/Société		Littoral Energie SA
Nom, Prénom	Manxholli Nicole	Ilija Koljic
Téléphone	078 802 15 84	021 807 10 00
E-mail	n.manxholli@gmail.com	info@littoralenergie.ch
Adresse	Route de Rolle 5, 1188 Gimel	Route du Stand 45, 1163 Etoy

Contacts	3 - Direction de travaux *	4 - Entreprise : personne désignée pour la protection des eaux *
Entité/Société	Littoral Energie SA	Littoral Energie SA
Nom, Prénom	Ilija Koljic	Ilija Koljic
Téléphone	021 807 10 00	021 807 10 00
E-mail	info@littoralenergie.ch	info@littoralenergie.ch
Adresse	Route du Stand 45, 1163 Etoy	Route du Stand 45, 1163 Etoy

* Le présent formulaire complété avec l'ensemble des coordonnées des personnes aux rubriques 3 et 4 est à transmettre à l'autorité communale par le MO (ou délégué) avant le début des travaux.

Informations sur les travaux

Démolition ☐ Transformation ☒
Construction ☐

Durée du chantier :	1 semaine	Surface de la fouille (terrassements) :	4 m^2
		Surface du radier (gros œuvres) :	0 m^2
		Volume approximatif de béton :	0 m^3

Description succincte des travaux :
Remplacement d'une chaudière à gaz par une pompe à chaleur air / eau avec froid de confort

2) Gestion des eaux de chantier : récolte, traitement, contrôle et évacuation

Secteurs et zones de protection des eaux : ☐ secteur üb ☒ secteur Au ☐ zones S

Dimensionnement, type de traitement et exutoire des eaux de chantier

Le tableau de la page suivante (annexe 1) doit être **dûment complété** en tenant compte **des travaux entrepris par le MO**.

- En fonction du **dimensionnement des eaux de chantier**, les **dispositifs de traitement** et le **choix des exutoires** sont à déterminer conformément à la DCPE872.
- Les **moyens mis en place par le MO** doivent **garantir** en **tout temps le respect des prescriptions de l'Ordonnance sur la protection des eaux.**

Pour le dimensionnement des eaux de chantier météoriques (ex. eaux de fouilles / lessivages) la formule suivante peut s'appliquer :

Volume eaux de chantier météoriques	=	Surface à considérer*	x	Intensité de pluie**	x	Coefficient de ruissellement**

* Selon les plans du projet (emprises des fouilles / zones lessivées / toute autre zone impactée par le projet)
** **Pour** le **dimensionnement des eaux de chantier météoriques** un **support d'aide** est **disponible** selon **l'accès suivant : Lien : Eaux de chantier, Vaud**.

Surface à considérer (m^2)	Intensité de pluie (mm/j)	Coefficient de ruissellement	Débit d'eaux météoriques (m^3/h) à reporter dans le tableau page suivante
4	50	1	0.008

3) Engagements du MO (ou délégué)

Le MO (ou délégué) **confirme avoir :**

- complété le **tableau à la page suivante (annexe 1)** (dimensionnement, type de traitement et exutoire des eaux de chantier) ☒ oui
- adjoint au présent PEE un/des plan(s) illustrant la gestion des eaux de chantier ☐ oui

Le MO (ou délégué) **s'engage à transmettre avant le début des travaux à l'autorité communale une version mise à jour du présent PEE** avec :

- l'ensemble des coordonnées des personnes aux rubriques 3 et 4 (en orange page 1) ☒ oui
- un plan d'urgence pour les événements extraordinaires (adapté avec les personnes de contact) ☐ oui

Signature du maitre d'ouvrage (ou délégué)

Date : **16.09.2026**

Prénom, Nom : **Koljic Ilija**

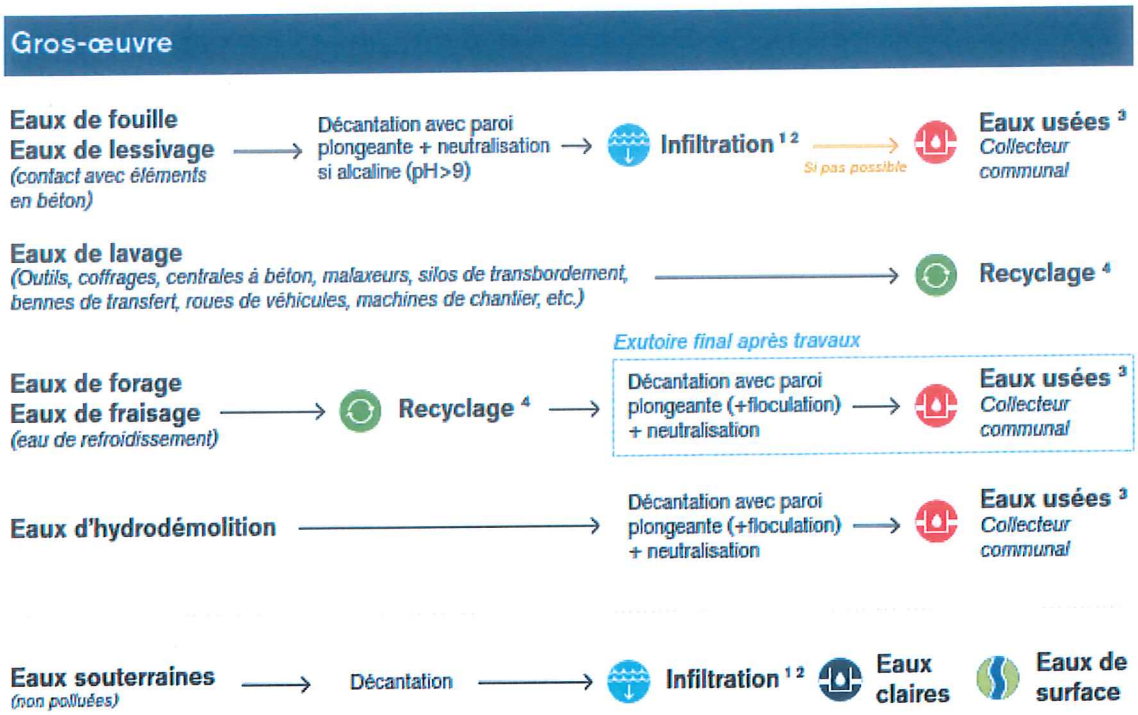
Signature(s) :

LITTORAL ENERGIE
Route du Stand 45 · 1163 Etoy

Annexe 1 : Dimensionnement, type de traitement et exutoire des eaux de chantier				
Types d'eaux	**Traitement**	**Exutoire**	**Débit max. projeté / à traiter (m^3/h)**	**Commentaire(s)**
Gros-œuvre				
Eaux de fouille **Eaux de lessivage** *(contact avec béton, etc.)*	☐ **Décantation paroi plongeante + neutralisation**	☐ **Eaux usées** ☐ **Infiltration**		
Eaux de lavage *(outils, coffrage, centrale à béton, roues d'engin de chantier…)*		☐ **Recyclage**		
Eaux de forage **Eaux de fraisage** *(eaux de refroidissement)*	☐ **Décantation paroi plongeante + neutralisation** ☐ **Floculation**	Pendant travaux ☐ **Recyclage** Après travaux ☐ **Eaux usées**		
Eaux souterraines (non polluées)	☐ **Décantation**	☐ **Infiltration** ☐ **Collecteur Eaux claire** ☐ **Eaux de surface**		
Second-œuvre				
Eaux de lavage		☐ **Recyclage** ☐ **Traitement et évacuation selon les fiches de sécurité des produits**		
Eaux sanitaires				
Lavabo, WC		☐ **Eaux usées** ☐ **WC chimiques**		
Commentaire(s) Pas d'eau usée sur le chantier				

Commentaire(s) (suite)

Schéma de principe pour le traitement et l'évacuation des eaux de chantier (extrait de la DCPE 872)



1 cf. schéma 3 illustrant le principe d'infiltration à travers la couche biologiquement active du sol.

2 L'évacuation par infiltration des eaux de fouille, de lessivage et souterraines, après traitement, est soumise à une autorisation spéciale de la part de la Section Eaux souterraines de la DGE dans les secteurs particulièrement menacés (secteurs Au/Ao de protection des eaux et aires d'alimentation Zu).

3 Un préavis favorable de la STEP est nécessaire. Cette dernière fixe les conditions de rejet, peut exiger l'installation d'un compteur d'eau et imposer une taxe de rejet pour les déversements dans les eaux usées.

4 L'autorité compétente peut autoriser exceptionnellement le rejet de ces eaux dans le collecteur des eaux usées (STEP).